

COMPTE RENDU - AFFICHAGE

COMPTE - RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 Avril 2015

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39

Date de la convocation : 9 avril 2015

L'an deux mille quinze, le quinze avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Aunis Atlantique, se sont réunis au Centre de rencontre de Saint Sauveur d'Aunis sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERVANT, Président de la Communauté de Communes Aunis Atlantique. Monsieur le Président accueille les membres présents.

Présents :

MM. FAGOT, DEBEGUE, Mme DUPRAZ, délégués d'Andilly les Marais,
M. TAUPIN, délégué d'Angliers,
Mme ROCHETEAU, déléguée de Benon,
MM. BOISSEAU, COLAS, Mmes BOUTET, BRAUD, délégués de Charron,
M. RENAUD, délégué de Cram-Chaban,
M. BESSON, délégué de Ferrières d'Aunis,
M. GALLIAN, délégué de La Grève sur le Mignon,
M. PELLETIER, délégué de La Laigne,
M. SERVANT, Mme GUINET, délégués de La Ronde,
M. CRETET, délégué du Gué d'Alléré,
M. BLANCHARD, délégué de Longèves,
MM. BELHADJ, BOUJU, BODIN, MAITREHUT, Mmes MAINGOT, GALLIOT, délégués de Marans,
Mme NICOL, déléguée de Nuaillé d'Aunis,
Mme BOUTILLIER, déléguée de Saint Cyr du Doret,
MM. PETIT, SUIRE, Mmes VIVIER, GATINEAU, délégués de Saint-Jean de Liversay,
Mme AMY-MOIE, M. PAJOT, délégués de Saint Ouen d'Aunis,
M. LUC, Mme DUPE, délégués de Saint Sauveur d'Aunis,
M. BOUHIER, délégué de Taugon,
M. VENDITTOZZI, Mme SINGER, délégués de Villedoux,

Absents excusés : MM. PARPAY, JARDONNET, POUILLARD, Mme BOIREAU.

Madame BOIREAU donne pouvoir à Madame AMY-MOIE, Monsieur PARPAY donne pouvoir à Monsieur BLANCHARD, Monsieur JARDONNET donne pouvoir à Monsieur BOUJU.

Assistaient également à la réunion : MM. CHEMIN et BERTHE – Direction générale,
Mmes HELLEGOUARS, Administration Générale et GAUFFENIC, Finances.

Secrétaire de séance : Madame Corinne SINGER

ORDRE DU JOUR

En préambule, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire son accord pour ajouter deux délibérations à l'ordre du jour de la réunion : la modification des statuts du SMICTOM et les travaux de rénovation du gymnase de Courçon.

Le conseil accepte cet ajout.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil du 18 février 2015

Les membres présents du Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuvent le compte-rendu du Conseil Communautaire du 18 février 2015.

2. Installation Délégué Titulaire

Suite à la démission de Madame Violaine JOURDAIN, le Conseil Communautaire installe Madame Mauricette MAINGOT, déléguée titulaire de la Commune de Marans.

3. Administration Générale – Mise à jour du tableau des Commissions

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a constitué des commissions de travail. Elles sont ouvertes aux conseillers municipaux, un par commune et par commission (sauf commission des Finances).

A la suite de nouvelle désignation dans des communes, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la nouvelle composition des commissions communautaires.

4. Administration Générale – Désignation Délégué Solidarité Pays Marandais

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire auprès de l'association « Solidarité Pays Marandais » en remplacement de Madame Violaine JOURDAIN.

Est candidat : Monsieur Michel MAITREHUT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire **DESIGNE** Monsieur Michel MAITREHUT pour représenter la communauté de communes Aunis Atlantique au sein du conseil d'administration de l'association « Solidarité Pays Marandais ».

5. Finances – Compte Administratif 2014 – Budget Principal

Le Conseil Communautaire conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales désigne, sur proposition de Monsieur le Président, Madame MAINGOT, doyenne, pour assurer **la présidence** lors de l'examen de cette question.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil de Communauté le Compte Administratif 2014 du Budget Principal.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) DEPENSES

| | | |
|--------------|---------------------------------------|----------------|
| Chapitre 011 | Charges à caractère général | 711.239,25 € |
| Chapitre 012 | Charges de personnel, frais assimilés | 1.048.999,86 € |
| Chapitre 014 | Atténuations de produits | 2.062.514,48 € |
| Chapitre 65 | Autres charges de gestion courante | 2.984.361,33 € |
| Chapitre 66 | Charges financières | 104.077,78 € |
| Chapitre 67 | Charges exceptionnelles | 358,37 € |
| Chapitre 68 | Dotations amort. & provisions | 229.667,19 € |

Le montant total des dépenses de fonctionnement, pour l'année 2014, s'élève à 7.141.218,26 €.

B) RECETTES

| | | |
|--------------|--|----------------|
| Chapitre 013 | Atténuation de charges | 30.713,68 € |
| Chapitre 70 | Produits des services | 24.223,01 € |
| Chapitre 73 | Impôts et taxes | 5.856.102,00 € |
| Chapitre 74 | Dotations et participations | 2.193.802,56 € |
| Chapitre 75 | Autres produits gestion courante | 193.749,69 € |
| Chapitre 76 | Produits financiers | 2,14 € |
| Chapitre 77 | Produits exceptionnels | 34.594,01 € |
| Chapitre 042 | Op. d'ordre entre sections (transfert) | 0,00 € |

Le montant total des recettes de fonctionnement, pour l'année 2014, s'élève à **8.333.187,09 €**

Le Résultat reporté N-1 est égal à : 2.017.194,35 €

C) BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les économies réalisées sur les dépenses, ainsi que les recettes effectivement perçues, font apparaître un excédent de fonctionnement (hors résultat reporté) de 1.191.968,33 €.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

A) DEPENSES

| | | |
|-------------|-------------------------------|--------------|
| Chapitre 13 | Subv. Investissement | 0,00 € |
| Chapitre 16 | Emprunts, dettes & assimilés | 312.969,31 € |
| Chapitre 20 | Immobilisations incorporelles | 0,00 € |

| | | |
|--------------|---|--------------|
| Chapitre 204 | Subventions équipements organismes pub. | 0,00 € |
| Chapitre 21 | Immobilisations corporelles | 3.422,06 € |
| Chapitre 23 | Immobilisations en cours | 451.253,60 € |
| Chapitre 27 | Autres immobilisations financières | 0,00 € |
| Chapitre 45 | Comptabilité distincte rattachée | 0,00 € |
| Chapitre 040 | Opération d'ordre entre sections (Sub transf) | 0,00 € |

Le montant total des dépenses d'investissement, pour l'année 2014, s'élève à : **767.644,97 €**.

B) RECETTES

| | | |
|---------------|--|----------------|
| Chapitre 10 | Dotations, fonds divers (<i>hors 1068</i>) | 319.739,27 € |
| Chapitre 13 | Subventions d'équipement | 338.305,80 € |
| Chapitre 138 | Subventions d'équipement non transférables | 2.501,32 € |
| Chapitre 16 | Emprunts, dettes & assimilés | 93.300,00 € |
| Chapitre 165 | Dépôts et cautionnements reçus | 0,00 € |
| Chapitre 23 | Immobilisations en cours | 0,00 € |
| Chapitre 27 | Autres immobilisations financières | 0,00 € |
| Chapitre 040 | Opération d'ordre entre sections (Amort.) | 229.667,19 € |
| Chapitre 041 | Opération patrimoniales(13258) | 939,56 € |
| Chapitre 1068 | Excédent de fonctionnement capitalisé | 1.300.028,60 € |

Le montant total des recettes d'investissement, pour l'année 2014, s'élève à : **2.284.481,74 €**.

Le Résultat reporté N-1 est égal à : - 1.348.032,60 €

C) RESTES A REALISER :

*** Programme siège CDC (op. n°2005-1)**

Dépenses

| | |
|-------------|----------|
| Chapitre 21 | 30.000 € |
| Chapitre 23 | 16.000 € |

*** Aménagements Espace (op. n°2007-2)**

Dépenses

| | |
|-------------|----------|
| Chapitre 23 | 50.000 € |
|-------------|----------|

*** Création Pôle Enfance Famille (op. n°2009-03)**

Dépenses

| | |
|-------------|----------|
| Chapitre 23 | 31.000 € |
|-------------|----------|

Recettes

| | |
|-------------|-----------|
| Chapitre 13 | 150.000 € |
|-------------|-----------|

*** Actions économiques & La Pénissière (op. n°2011-01)**

Dépenses

| | |
|-------------|----------|
| Chapitre 23 | 46.500 € |
|-------------|----------|

*** Fonds de concours (op. n°2012-2)**

Dépenses

| | |
|-------------|----------|
| Chapitre 20 | 15.000 € |
|-------------|----------|

*** Logements social/urgence (op. n°2014-01)**

Dépenses

| | |
|-------------|----------|
| Chapitre 21 | 52.000 € |
|-------------|----------|

Recettes

| | |
|-------------|----------|
| Chapitre 13 | 27.000 € |
|-------------|----------|

*** Multi accueil ST Jean (op. n°230)**

Dépenses

| | |
|-------------|---------|
| Chapitre 21 | 2.000 € |
|-------------|---------|

*** ZA Ferrières (op. n°250)**

Dépenses

| | |
|-------------|----------|
| Chapitre 21 | 16.000 € |
|-------------|----------|

*** Travaux Gymnase Courçon (op. n°262)**

Dépenses

| | |
|-------------|-----------|
| Chapitre 21 | 986.600 € |
|-------------|-----------|

Recettes

| | |
|-------------|-----------|
| Chapitre 13 | 554.500 € |
|-------------|-----------|

* **ZA Beaux vallons (op. n°265)**

Dépenses

Chapitre 21 60.000 €

* **Non individualisé**

Dépenses

Chapitre 21 412.610 €

D) BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La réalisation des dépenses s'élevant à 767.644,97 €, celle des recettes à 2.284.481,74 €, la section d'investissement de l'exercice 2014 affiche un résultat global d'exécution de 1.516.836,77 €.

Le Conseil de Communauté, sous la présidence de Madame Mauricette MAINGOT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Jean-Pierre SERVANT, Président, après s'être fait présenter les résultats du budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2014,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2014, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

| | | Dépenses | Recettes | Solde |
|---|---|---------------|---------------|---------------|
| Section de Fonctionnement | Résultats propres à 2014 | 7 141 218,76 | 8 333 187,09 | 1 191 968,33 |
| | Résultats n-1 reportés (Ligne 002 du BP/BS n) | | 2 017 194,35 | 2 017 194,35 |
| | Résultat disponible | | | 3 209 162,68 |
| Section d'investissement | Résultats propres à 2014 | 767 644,97 | 2 284 481,74 | 1 516 836,77 |
| | Solde n-1 reporté (Ligne 001 du BP/BS n) | 1 348 032,60 | | -1 348 032,60 |
| | Solde global d'exécution | | | 168 804,17 |
| Restes à réaliser au 31/12 | Fonctionnement | | | |
| | Investissement | 1 717 710,00 | 731 500,00 | -986 210,00 |
| Résultats cumulés 2014 (y compris les restes à réaliser) | | 10 974 606,33 | 13 366 363,18 | 2 391 756,85 |

2° Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Président étant sorti pour le vote :

Votants : 37 POUR : 37 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

6. Finances – Affectation des Résultats du Compte Administratif 2014 – Budget Principal

Monsieur le Président après avoir présenté aux membres du Conseil de Communauté le Compte Administratif 2014 du Budget Principal, rappelle qu'en application de l'article 9 de la loi du 02 Mars 1982 et de l'instruction comptable M 14, il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats dudit compte.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5,

- après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2014 de la Communauté de Communes Aunis Atlantique qui présente un excédent de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 3.209.162,68 €.

- constatant que la section d'Investissement du compte administratif du Budget Principal fait apparaître :

un solde d'exécution global de : 168.804,17 €.

un solde de restes à réaliser total de : - 986.210,00 €.

Nécessitant un besoin de financement s'élevant à : 817.405,83 €.

- vu les états des restes à réaliser au 31 Décembre 2014,

- considérant enfin que le budget 2014 comportait en prévision un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 1.526.599 €,

DECIDE

- sur proposition du Président, après débats, de reporter le résultat cumulé comme suit :

- > Affectation en réserves (1068) : **2.391.762,68 €**
- > Report en section de fonctionnement (002) : 817.405,83 €

Monsieur le Président après avoir présenté aux membres du Conseil de Communauté le Compte Administratif 2014 du Budget Principal, rappelle qu'en application de l'article 9 de la loi du 02 Mars 1982 et de l'instruction comptable M 14, il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats dudit compte.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5,

- après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2014 de la Communauté de Communes Aunis Atlantique qui présente un excédent de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 3.209.162,68 €.

- constatant que la section d'Investissement du compte administratif du Budget Principal fait apparaître :

un solde d'exécution global de : 168.804,17 €.

un solde de restes à réaliser total de : - 986.210,00 €.

Nécessitant un besoin de financement s'élevant à : 817.405,83 €.

- vu les états des restes à réaliser au 31 Décembre 2014,

- considérant enfin que le budget 2014 comportait en prévision un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 1.526.599 €.

DECIDE

- sur proposition du Président, après débats, de reporter le résultat cumulé comme suit :

- > Affectation en réserves (1068) : **2.391.762,68 €**
- > Report en section de fonctionnement (002) : 817.405,83 €

Votants : 38 POUR : 38 CONTRE : 00 ABSTENTIONS : 00

| |
|--|
| 7. Finances – Comptes Administratifs 2014 – Budgets Annexes |
|--|

Le Conseil Communautaire conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales désigne, sur proposition de Monsieur le Président, Madame MAINGOT, doyenne, pour assurer la présidence lors de l'examen de cette question.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil de Communauté les Comptes Administratifs 2014 des Budgets Annexes.

Environnement Déchets (M4)

| | |
|--|----------------|
| Dépenses de fonctionnement : | 1.068.275,40 € |
| Recettes de fonctionnement : | 1.126.587,00 € |
| Résultat reporté : | 140.726,00 € |
| Solde d'exécution : | 58.311,60 € |
| Dépenses d'investissement y compris stocks : | 0 € |
| Recettes d'investissement y compris stocks : | 0 € |
| Solde : | 0 € |

Maisons de l'enfance

| | |
|--|----------------|
| Dépenses de fonctionnement : | 1.195.483,79 € |
| Recettes de fonctionnement : | 1.195.483,79 € |
| Résultat reporté : | 0,00 € |
| Excédent : | 0,00 € |
| Dépenses d'investissement y compris stocks : | 0,00 € |
| Recettes d'investissement y compris stocks : | 0,00 € |
| Déficit/excédent : | 0,00 € |
| Solde : | 0,00 € |

Pôle Nature

| | |
|--|--------------|
| Dépenses de fonctionnement : | 124.814,08 € |
| Recettes de fonctionnement : | 124.814,08 € |
| Résultat reporté : | 0,00 € |
| Déficit/excédent : | 0,00 € |
| Dépenses d'investissement y compris stocks : | 0,00 € |
| Recettes d'investissement y compris stocks : | 0,00 € |
| Déficit/excédent reporté : | 0,00 € |
| Solde : | 0,00 € |

Prodélec

| | |
|------------------------------|--------------|
| Dépenses de fonctionnement : | 174.615,00 € |
| Recettes de fonctionnement : | 55.602,98 € |

| | |
|--|----------------|
| Résultat reporté : | 0,00 € |
| Déficit/excédent : | - 119.012,02 € |
| Dépenses d'investissement y compris stocks : | 0,00 € |
| Recettes d'investissement y compris stocks : | 0,00 € |
| Solde : | 0,00 € |

Zone d'activités Beauvallons

| | |
|--|----------------|
| Dépenses de fonctionnement : | 0,00 € |
| Recettes de fonctionnement : | 25.616,00 € |
| Résultat reporté : | - 113.871,77 € |
| Déficit/excédent : | - 85.255,77 € |
| Dépenses d'investissement y compris stocks : | 0,00 € |
| Recettes d'investissement y compris stocks : | 0,00 € |
| Déficit/excédent reporté : | 0,00 € |
| Solde : | 0,00 € |

Ateliers Relais (Courçon)

| | |
|--|----------------|
| Dépenses de fonctionnement : | 32.907,41 € |
| Recettes de fonctionnement : | 39.641,54 € |
| Résultat reporté : | 0,00 € |
| Solde d'exécution : | 6.734,13 € |
| Dépenses d'investissement y compris stocks : | 50.607,21 € |
| Recettes d'investissement y compris stocks : | 0,00 € |
| Résultat reporté : | 359.142,86 € |
| Solde : | 308.535,65 € |
| Restes à réaliser Investissement Dépenses : | 115.740,00 € |
| Restes à réaliser Investissements Recettes : | 0,00 € |
| Solde : | - 115.740,00 € |
| Résultats cumulés : | 199.529,78 € |

Zone d'activités de Saint François

| | |
|--|----------------|
| Dépenses de fonctionnement : | 40.601,20 € |
| Recettes de fonctionnement : | 12.370,66 € |
| Résultat reporté : | 228.866,02 € |
| Excédent : | 200.635,48 € |
| Dépenses d'investissement y compris stocks : | 24.469,82 € |
| Recettes d'investissement y compris stocks : | 0,00 € |
| Déficit/excédent : | - 288.352,45 € |
| Solde : | - 263.882,63 € |

Zone d'activités du Cerisier (Villedoux)

| | |
|--|----------------|
| Dépenses de fonctionnement : | 312.286,31 € |
| Recettes de fonctionnement : | 229.730,19 € |
| Résultat reporté : | 152.807,05 € |
| Déficit/excédent : | 70.250,93 € |
| Dépenses d'investissement y compris stocks : | 0,00 € |
| Recettes d'investissement y compris stocks : | 263.725,75 € |
| Déficit/excédent reporté : | - 624.412,54 € |
| Solde : | - 360.686,79 € |

Zone d'activités commerciale de Charron

| | |
|--|----------------|
| Dépenses de fonctionnement : | 32.202,81 € |
| Recettes de fonctionnement : | 4.978,89 € |
| Résultat reporté : | - 27.196,84 € |
| Déficit/excédent : | - 54.420,76 € |
| Dépenses d'investissement y compris stocks : | 677.744,90 € |
| Recettes d'investissement y compris stocks : | 21.446,93 € |
| Déficit/excédent reporté : | - 140.214,17 € |
| Solde : | - 796.512,14 € |
| Restes à réaliser Investissement Dépenses : | 54.700,00 € |
| Restes à réaliser Investissements Recettes : | 851.213,00 € |
| Solde : | 796.513,00 € |
| Résultats cumulés : | - 54.419,90 € |

Zone d'activités La Marina (Charron)

| | |
|------------------------------|--------|
| Dépenses de fonctionnement : | 0,00 € |
|------------------------------|--------|

| | |
|--|--------|
| Recettes de fonctionnement : | 0,00 € |
| Résultat reporté : | 0,00 € |
| Déficit/excédent : | 0,00 € |
| Dépenses d'investissement y compris stocks : | 0,00 € |
| Recettes d'investissement y compris stocks : | 0,00 € |
| Solde : | 0,00 € |

Ateliers relais (Zone d'activités du Cerisier Villedoux)

| | |
|--|----------------|
| Dépenses de fonctionnement : | 0,00 € |
| Recettes de fonctionnement : | 0,00 € |
| Résultat reporté : | 0,00 € |
| Déficit/excédent : | 0,36 € |
| Dépenses d'investissement : | 800.287,91 € |
| Recettes d'investissement : | 0,00 € |
| Déficit/excédent reporté : | - 6.106,25 € |
| Solde : | - 806.394,16 € |
| Restes à réaliser Investissement Dépenses : | 350.000,00 € |
| Restes à réaliser Investissements Recettes : | 1.156.395,00 € |
| Solde : | 806.395,00 € |
| Résultats cumulés : | 0,84 € |

Zone d'activités de Saint Ouen d'Aunis

| | |
|--|--------|
| Dépenses de fonctionnement : | 0,00 € |
| Recettes de fonctionnement : | 0,00 € |
| Résultat reporté : | 0,00 € |
| Déficit/excédent : | 0,00 € |
| Dépenses d'investissement y compris stocks : | 0,00 € |
| Recettes d'investissement y compris stocks : | 0,00 € |
| Solde : | 0,00 € |

Le Conseil de Communauté, sous la présidence de Madame Mauricette MAINGOT, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2014 des différents budgets annexes dressés par Monsieur Jean-Pierre SERVANT, Président, après s'être fait présenter les résultats de chacun des budgets primitifs concernés et les éventuelles décisions modificatives de l'exercice 2014,

- 1° Lui donne acte de la présentation faite des dits comptes administratifs 2014, tels qu'exposés ci-avant,
- 2° Constate pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Président étant sorti pour le vote :

Votants : 37 POUR : 37 CONTRE : 00 ABSTENTIONS : 00

8. Finances – Affectation des Résultats du Compte Administratif 2014 – Budgets Annexes

Monsieur le Président après avoir présenté aux membres du Conseil de Communauté les Comptes Administratifs 2014 des Budgets Annexes, propose aux membres du Conseil de Communauté, comme pour le compte administratif du budget principal, de procéder à l'affectation des résultats des budgets annexes de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M14,

Vu le Budget Annexe Maison de l'Enfance

- après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2014 de ce budget annexe qui présente un résultat de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 0,00 €.

- constatant que la section d'Investissement dudit compte fait apparaître :

un solde d'exécution global de : 0,00 €.

un solde de restes à réaliser de : 0,00 €.

Ne nécessitant pas de besoin de financement.

- vu l'état des restes à réaliser au 31 Décembre 2014,

- considérant enfin que le budget 2014 ne comportait pas de prévision de virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021), **DECIDE-** sur proposition du Président, après débats, de ne pas affecter de report de résultat pour l'exercice 2014.

Vu le Budget Annexe Pôle Nature

- après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2014 de ce budget annexe qui présente un résultat de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 0,00 €.

- constatant que la section d'Investissement dudit compte fait apparaître :

un solde d'exécution global de : 0,00 €.

un solde de restes à réaliser de : 0,00 €.

Ne nécessitant pas de besoin de financement.

- vu l'état des restes à réaliser au 31 Décembre 2014,

- considérant enfin que le budget 2014 ne comportait pas de prévision de virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021), **DECIDE**- sur proposition du Président, après débats, de ne pas affecter de report de résultat pour l'exercice 2014.

Vu le Budget Annexe Prodélec

- après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2014 de ce budget annexe qui présente un excédent de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 14.102,19 €.

- constatant que la section d'Investissement dudit compte fait apparaître :

un solde d'exécution global de : 0,00 €.

un solde de restes à réaliser de : 0,00 €.

Ne nécessitant pas de besoin de financement.

- vu l'état des restes à réaliser au 31 Décembre 2014,

- considérant enfin que le budget 2014 ne comportait pas de prévision de virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021), **DECIDE**- sur proposition du Président, après débats, de ne pas affecter de report de résultat pour l'exercice 2014.

Vu le Budget Annexe ZA Beauvallon

- après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2014 de ce budget annexe qui présente un déficit de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 88.255,77 €.

- constatant que la section d'Investissement dudit compte fait apparaître :

un solde d'exécution global de : 0,00 €.

un solde de restes à réaliser de : 0,00 €.

Ne nécessitant pas de besoin de financement.

- vu l'état des restes à réaliser au 31 Décembre 2014,

- considérant enfin que le budget 2014 ne comportait pas de prévision de virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021), **DECIDE**- sur proposition du Président, après débats, de ne pas affecter de report de résultat pour l'exercice 2014.

Vu le Budget Annexe des Ateliers Relais (Courçon)

- après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2014 de ce budget annexe qui présente un résultat de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 6.734,13 €.

- constatant que la section d'Investissement dudit compte fait apparaître :

un solde d'exécution global de : + 308.535,65 €.

un solde de restes à réaliser total de : - 115.740,00 €.

Ne nécessitant pas de besoin de financement.

- vu l'état des restes à réaliser au 31 Décembre 2014,

- considérant enfin que le budget 2014 ne comportait pas en prévision un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) **DECIDE** sur proposition du Président, après débats, de ne pas affecter de report de résultat pour l'exercice 2014.

Vu le Budget Annexe de la zone de commerces de Charron

- après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2014 de ce budget annexe qui présente un déficit de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 54.420,76 €.

- constatant que la section d'Investissement dudit compte fait apparaître :

un solde d'exécution global de : - 796.512,14 €.

un solde de restes à réaliser total de : + 796.513,00 €.

Ne nécessitant pas de besoin de financement.

- vu l'état des restes à réaliser au 31 Décembre 2014,

- considérant enfin que le budget 2014 ne comportait pas de prévision de virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021), **DECIDE** sur proposition du Président, après débats, de ne pas affecter de report de résultat pour l'exercice 2014.

Vu le Budget Annexe Ateliers relais Villedoux

- après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2014 de ce budget annexe qui présente un solde de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 0,00 €.

- constatant que la section d'Investissement dudit compte fait apparaître :

un solde d'exécution global de : - 806.394,16 €.

un solde de restes à réaliser de : + 806.395,00 €.

Ne nécessitant pas de besoin de financement.

- vu l'état des restes à réaliser au 31 Décembre 2014,

- considérant enfin que le budget 2014 ne comportait pas de prévision de virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021), **DECIDE** sur proposition du Président, après débats, de ne pas affecter de report de résultat pour l'exercice 2014.

Votants : 38

POUR : 38

CONTRE : 00

ABSTENTIONS : 00

9. Finances – Comptes de Gestion 2014 du receveur

Monsieur le Président fait état de la transmission des comptes de gestion 2014 de la Communauté de Communes Aunis Atlantique dressés par Monsieur MARAIS, comptable du Trésor.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 du budget principal et des budgets annexes Environnement Déchets, Ateliers Relais Courçon), Maison de l'Enfance, Pole Nature, ZA Beauvallon et Prodélec, ZA Saint François, ZA des Cerisiers (Villedoux), ZC Charron, ZA La Marina (Charron), Ateliers relais Villedoux, ZA Saint Ouen.

les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014;

- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- considérant que toutes les opérations réalisées sont justifiées ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que les comptes de gestion de la Communauté de Communes Aunis Atlantique dressés, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

10. Finances – Vote de la fiscalité 2015 – Impositions et CFE

Monsieur le Président rappelle au Conseil que les commissions finances fusion et celle de la Communauté de Communes, ont opté pour l'application du taux moyen pondéré des taxes « ménages » dans le cadre de la fiscalité issue de la fusion.

Compte tenu du produit nécessaire à l'équilibre du projet de budget 2015, il propose d'appliquer les taux suivants issus du calcul des services des Finances Publiques.

Taux de la CFE arrêté à : 22,50 %,

Taux des taxes « ménages » :

Taxe d'habitation : 9,11 %,

Taxe foncier Bâti : 1,27 %,

Taxe foncier non bâti : 6,40 %.

Monsieur le Président demande au Conseil de voter les taux d'impositions proposés.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire 2015,

Vu l'état 1259 FPU de la FDL,

Compte tenu des crédits nécessaires à l'équilibre du Budget 2015 voté ce jour,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de VOTER pour l'année 2015 les taux suivants :

taux de CFE à : 22,50

taux de taxe d'habitation à : 09,11

taux du foncier bâti à : 01,27

taux du foncier non bâti à : 06,40

et d'Autoriser son Président à signer tous les documents intervenants en application de la présente délibération.

11. Finances – Attributions de compensation

Monsieur le Président rappelle au Conseil qu'aux termes de l'article 1609 nonies C, V - 1° du Code Général des Impôts, le Conseil doit communiquer aux communes le montant provisoire des attributions de compensation.

Celles-ci ont été fixées par les deux anciennes structures avant fusion et n'ont pas subi de modification, en l'absence de réunion de la Commission d'évaluation des transferts de charges.

Les montants provisoires 2015 sont donc les suivants (bases 2013) :

| COMMUNES | AC PREVISIONNELLES ANNUELLES (en €) |
|------------------------|-------------------------------------|
| Andilly les Marais | 94 836,00 |
| Angliers | 2 754,30 |
| Benon | 17 188,47 |
| Charron | -14 184,00 |
| Courçon d'Aunis | 51 856,60 |
| Cram Chaban | 9 867,72 |
| Ferrières d'Aunis | 8 273,10 |
| La Grève sur Mignon | 1 323,11 |
| Le Gué d'Alleré | 0,00 |
| La Laigne | 30 848,21 |
| La Ronde | 7 123,03 |
| Longèves | 4 313,00 |
| Nuailly d'Aunis | 2 485,38 |
| Marans | 778 395,00 |
| Saint Cyr du Doret | 0,00 |
| Saint Jean de Liversay | 36 851,65 |
| Saint Ouen d'Aunis | -18 204,00 |
| Saint Sauveur d'Aunis | 114 145,60 |
| Taugon | 11 524,08 |
| Villedoux | 1 929,00 |

Monsieur le Président propose au Conseil de verser mensuellement aux communes membres les attributions de compensation indiquées annuellement dans le tableau ci-dessus.

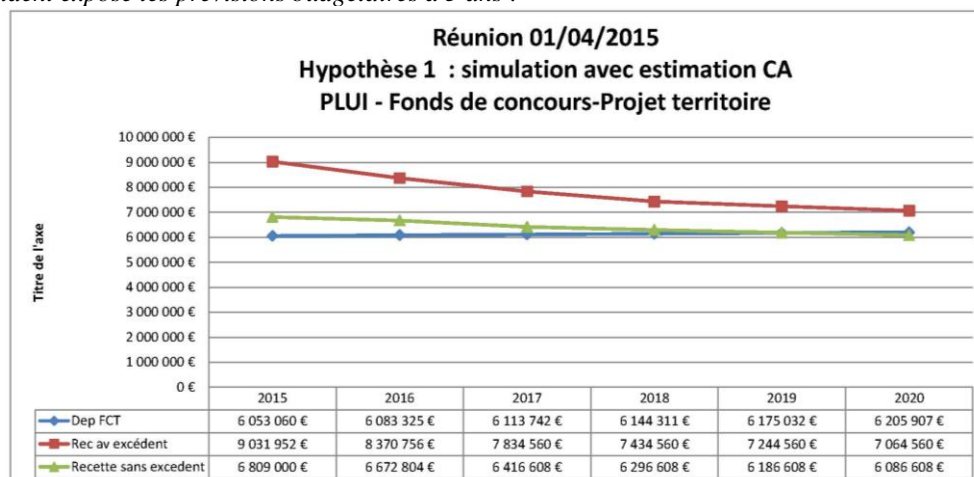
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 31 Pour et 7 Abstentions, **DECIDE**

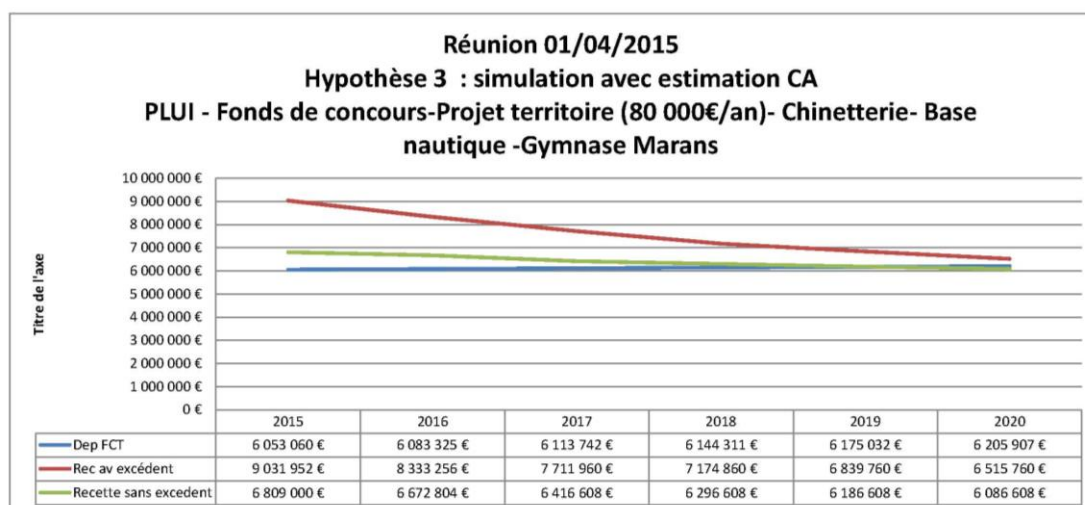
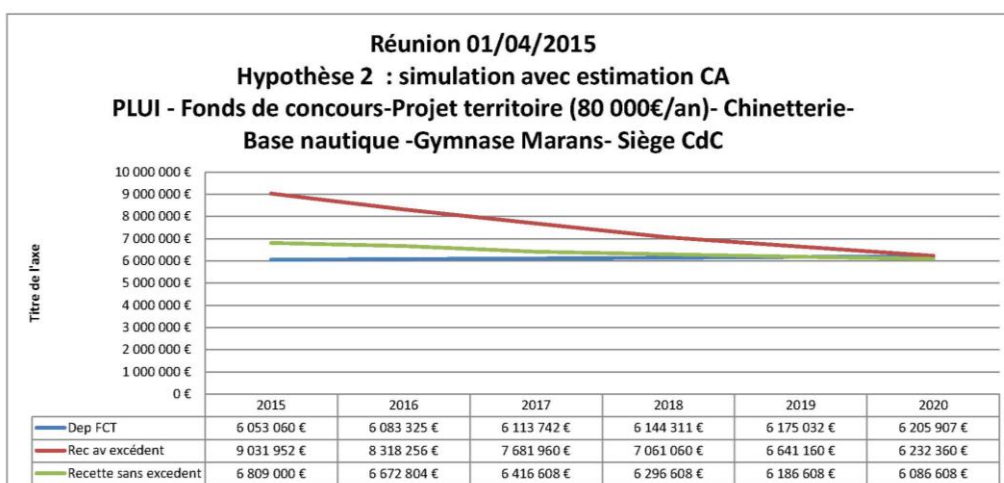
- D'adopter la proposition en référence au tableau indiquant, par Commune membre, les montants positifs ou négatifs des attributions de compensation provisoires.

- Note que ces montants pourront faire l'objet de modification suite à transfert de charges et selon les modalités prévues au Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C.

- D'autoriser son Président à signer tous les documents intervenants en application de la présente délibération.

Monsieur le Président expose les prévisions budgétaires à 5 ans :





12. Finances – Vote du Budget Principal 2015

Monsieur le Président, en coordination avec Monsieur LUC, conseiller en charge des finances, présente au Conseil le projet de budget principal pour 2015.

Ce budget principal, tel qu'il est proposé, s'équilibre en dépenses et en recettes à :

| | |
|-----------------------------|----------------------|
| Section de fonctionnement : | 9.229.952,68 Euros. |
| Section d'investissement : | 2.929.995,83 Euros. |
| Soit un total de : | 12.159.948,51 Euros. |

Ce budget est voté par nature et reprend le résultat du compte administratif 2014. Il rappelle aussi que le Conseil vote le budget au niveau des chapitres budgétaires.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

| | |
|--|----------------|
| Chapitre 011 - Charges à caractère général | 1.302.112,68 € |
| Chapitre 012 - Charges de personnel | 1.220.000,00 € |
| Chapitre 014 – Atténuation de produits | 2.070.000,00 € |
| Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante | 2.762.650,00 € |
| Chapitre 66 - Charges financières | 106.700,00 € |
| Chapitre 67 - Charges exceptionnelles | 35.000,00 € |
| Chapitre 68 - Dotations amortissements et provisions | 0 € |
| | |
| Chapitre 022 - Dépenses imprévues | 550.000,00 € |
| Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement | 1.007.455,00 € |
| Chapitre 042 – Op. d'ordre de transfert entre sections | 176.035,00 € |

RECETTES

| | |
|---|----------------|
| Chapitre 013 - Atténuation de charges | 12.000,00 € |
| Chapitre 70 - Produits des Services du Domaine et ventes diverses | 26.100,00 € |
| Chapitre 73 - Impôts et taxes | 4.895.700,00 € |

| | |
|--|----------------|
| Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations | 1.826.840,00 € |
| Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante | 77.000,00 € |
| Chapitre 76 – Produits financiers | 50,00 € |
| Chapitre 77 – Produits exceptionnels | 500,00 € |
| Chapitre 78 – Reprises sur amortissements & provisions | 0,00 € |
| Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté | 2.391.762,68 € |
| Chapitre 042 – Op. d'ordre de transfert entre sections | 0,00 € |

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Présentation de la section d'investissement par opérations en dépenses et recettes.

* Opérations financières

Dépenses :

| | |
|---|--------------|
| Chapitre 27638 – Immo fin Etablis Publics : | 100.000,00 € |
| Chapitre 1641 – Emprunts : | 175.000,00 € |
| Chapitre 165 - Dépôts et cautionnements | 4.500,00 € |
| Chapitre 020 – Dépenses imprévues : | 149.995,83 € |
| Chapitre 040 – Transfert entre sections : | 0,00 € |

Déficit d'exécution reporté : 168.804,17 €

Recettes :

| | |
|--|----------------|
| Chapitre 10 (F.C.T.V.A.) - Ressources propres ext. : | 20.000,00 € |
| Chapitre 13 – Autres recettes financières | 0,00 € |
| Chapitre 021 - Vir. venant de la Sect° de Fonct : | 1.007.455,00 € |
| Chapitre 040 – Transfert entre sections (Amortissements) : | 176.035,00 € |
| Chapitre 1068 - Excédent de Fonct. Capitalisé : | 817.405,83 € |

* Investissement non individualisé

Dépenses : Chapitre 214 – Const° sol d'autrui 2.490,00 €

Les opérations mentionnent les restes à réaliser (RAR) et les nouvelles propositions.

* Opérations non individualisées

Dépenses : R.A.R. - Chapitre 21 – Immob. Corporelles 412.610,00 €

* Siège de la CDC (op. n°2005-1)

Dépenses :

| | |
|---|-------------|
| R.A.R. - Chapitre 21 – Immob. Corporelles | 30.000,00 € |
| Chapitre 21 – Immobilisations corporelles | 98.200,00 € |
| R.A.R. - Chapitre 23 - Immob. en cours | 16.000,00 € |
| Chapitre 23 – Immobilisations en cours | 70.500,00 € |

* Aménagement espace (op. n°2007-02)

Dépenses :

| | |
|---|--------------|
| R.A.R - Chapitre 23 - Immob. Corporelles | 50.000,00 € |
| Chapitre 20 – Autres Immo incorporelles | 100.000,00 € |
| Chapitre 21 – Immobilisations corporelles | 45.000,00 € |
| Chapitre 23 – Immobilisations en cours | 31.000,00 € |

Recettes : Chapitre 13 – Subventions 4.000,00 €

* Création Pole Enfance/Famille (op. n°2009-03)

Dépenses : R.A.R. - Chapitre 23 - Immob. en cours 31.000,00 €

Recettes : R.A.R. - Chapitre 13 – Subventions 150.000,00 €

* Actions économiques et La Pénissière (op. n°2011-01)

Dépenses : R.A.R. - Chapitre 23 - Immob. en cours 46.500,00 €

* Fonds de concours (op. n°2012-02)

Dépenses :

| | |
|--|--------------|
| R.A.R. - Chapitre 2041 – Bat Installations/Subv. équipement organismes pub | 15.000,00 € |
| Chapitre 2041 – Bat Installations | 300.000,00 € |

* Logements social/urgence (op. n°2014-01)

Dépenses : R.A.R. - Chapitre 21 – Immob. Corporelles 52.000,00 €

Recettes : Chapitre 13 – Subventions 27.000,00 €

* Multi accueil St Jean (op. n°230)

Dépenses : R.A.R. - Chapitre 21 – Immob. Corporelles 2.000,00 €

| | | |
|--|--------------|--------------|
| * Z.A. Ferrières (op. n°250) | | |
| Dépenses : R.A.R. - Chapitre 21 – Immob. Corporelles | 16.000,00 € | |
| * Travaux Gymnase Courçon (op. n°262) | | |
| Dépenses : R.A.R. - Chapitre 21 – Immob. Corporelles | 986.600,00 € | |
| Recettes : R.A.R. - Chapitre 13 – Subventions | | 554.500,00 € |
| * Z.A. Beauvallons (op. n°265) | | |
| Dépenses : R.A.R. - Chapitre 21 – Immob. Corporelles | 60.000,00 € | |

Nouveaux programmes :

| | | |
|---|-------------|-------------|
| * Voirie/Réseaux (op. n°2015-01) | | |
| Dépenses : | | |
| Chapitre 21 – Immob. Corporelles | | 20.300,00 € |
| Chapitre 040 – Opérations d'ordre | | 300,00 € |
| * Patrimoine - Entretien (op. n°2015-02) | | |
| Dépenses : Chapitre 23 – Constructions | 55.000,00 € | |
| * Chinetterie (op. n°2015-03) | | |
| Dépenses : Chapitre 23 – Constructions | 15.000,00 € | |
| * Base Nautique (op. n°2015-04) | | |
| Dépenses : Chapitre 23 – Constructions | 15.000,00 € | |
| * Gymnase Marans (op. n°2015-05) | | |
| Dépenses : Chapitre 23 – Constructions | 15.000,00 € | |
| * Nouveau Siège (op. n°2015-06) | | |
| Dépenses : Chapitre 23 – Constructions | 15.000,00 € | |

Le Conseil Communautaire,

Entendu les exposés du Président et du conseiller chargé des Finances,

Vu les documents présentés et après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** d'adopter le budget principal 2015 dont le montant s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

| | |
|-----------------------------|---------------------|
| Section de fonctionnement : | 9.229.952,68 Euros, |
| Section d'investissement : | 2.929.995,83 Euros. |

13. Finances – Vote des Budgets Annexes 2015

Monsieur le Président, en coordination avec Monsieur LUC, conseiller en charge des finances, présente au Conseil les projets des budgets annexes pour 2015.

Budget Environnement-Déchets.

| | |
|--|-----------------------|
| I - SECTION DE FONCTIONNEMENT | 2.480.937,60 € |
| DEPENSES | |
| Chapitre 011 - Charges à caractère général | 2.247.930,00 € |
| Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés | 75.000,00 € |
| Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante | 28.000,00 € |
| Chapitre 67 – Charges exceptionnelles | 30.000,00 € |
| Chapitre 022 - Dépenses imprévues | 100.007,60 € |
| RECETTES | |
| Chapitre 70 – Prestations | 2.281.900,00 € |
| Chapitre 002 - Solde d'exécution reporté : | 199.037,60 € |

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES Aucune prévision inscrite

RECETTES Aucune prévision inscrite

Ensuite, monsieur LUC présente aux membres du Conseil les propositions budgétaires concernant le budget annexe de la zone d'activités intercommunale de **Saint François**.

| | |
|--|-----------------------|
| I - SECTION DE FONCTIONNEMENT | 1.218.931,44 € |
| DEPENSES | |
| Chapitre 011 - Charges à caractère général | 305.000,00 € |
| Chapitre 65 – Autres Charges de gestion courante | 0,00 € |
| Chapitre 66 - Charges financières | 15.000,00 € |
| Chapitre 67 – Charges exceptionnelles | 0,00 € |

| | |
|---|--------------|
| Chapitre 042 – Variation des encours | 878.931,44 € |
| Chapitre 043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section | 15.000,00 € |
| <u>RECETTES</u> | |
| Chapitre 70 – Produits des services, ventes | 420.100,00 € |
| Chapitre 75 – Autres produits gestion courante | 258.185,60 € |
| Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections | 320.010,36 € |
| Chapitre 043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section | 15.000,00 € |
| Chapitre 002 – Résultat antérieur reporté | 200.635,48 € |

II - SECTION D'INVESTISSEMENT **878.931,44 €**

| | |
|---|---------------------|
| <u>DEPENSES</u> | |
| Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés | 258.914,47 € |
| Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 320.010,36 € |
| Chapitre 001 – Résultat reporté | 300.006,61 € |

| | |
|---|--------------|
| <u>RECETTES</u> | |
| Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 878.931,44 € |

Monsieur LUC présente aux membres du Conseil les propositions budgétaires concernant le budget annexe de la **zone d'activités intercommunale de Saint Ouen.**

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT **166.500 €**

| | |
|---|-----------|
| <u>DEPENSES</u> | |
| Chapitre 011 - Charges à caractère général | 158.000 € |
| Chapitre 66 - Charges financières | 3.000 € |
| Chapitre 042 – Variation des encours | 2.500 € |
| Chapitre 043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section | 3.000 € |

| | |
|---|-----------|
| <u>RECETTES</u> | |
| Chapitre 70 – Ventes de terrains aménagés | 0 € |
| Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations | 2.000 € |
| Chapitre 77 – Produits exceptionnels | 3.000 € |
| Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections | 158.500 € |
| Chapitre 043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section | 3.000 € |

| | |
|---|-----------|
| <u>DEPENSES</u> | |
| Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 158.500 € |

| | |
|---|-----------|
| <u>RECETTES</u> | |
| Chapitre 16 – Emprunts & dettes assimilées | 156.000 € |
| Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2.500 € |

Ensuite, monsieur LUC présente aux membres du Conseil les propositions budgétaires concernant le budget annexe de la **zone d'activités intercommunale des Cerisiers** (Villedoux).

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT **370.250,93 €**

| | |
|---|--------------|
| <u>DEPENSES</u> | |
| Chapitre 011 - Charges à caractère général | 0,00 € |
| Chapitre 65 - Autres charge de gestion courante | 9.564,14 € |
| Chapitre 042 – Variation des encours | 360.686,79 € |

| | |
|---|--------------|
| <u>RECETTES</u> | |
| Chapitre 70 – Produits des services, domaine et ventes diverses | 300.000,00 € |
| Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante | 0 € |
| Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections | 0 € |
| Chapitre 002 - Solde d'exécution reporté : | 70.250,93 € |

II - SECTION D'INVESTISSEMENT **360.686,79 €**

| | |
|---|---------------------|
| <u>DEPENSES</u> | |
| Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0 € |
| Chapitre 001 – Résultat reporté | 360.686,79 € |

| | |
|---|--------------|
| <u>RECETTES</u> | |
| Chapitre 16 – Emprunts & dettes assimilées | 0 € |
| Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 360.686,79 € |

Ensuite, monsieur LUC présente aux membres du Conseil les propositions budgétaires concernant le budget annexe **Ateliers Relais** (zone d'activités intercommunale des Cerisiers à Villedoux).

| | |
|--|-----------------|
| I - SECTION DE FONCTIONNEMENT | 56.481 € |
| <u>DEPENSES</u> | |
| Chapitre 011 - Charges à caractère général | 2.200 € |
| Chapitre 66 - Charges financières | 800 € |
| Chapitre 040 - Amortissements | 53.481 € |

| | |
|---|----------|
| <u>RECETTES</u> | |
| Chapitre 70 – Ventes de terrains aménagés | 0 € |
| Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante | 56.481 € |

II - SECTION D'INVESTISSEMENT **1.209.876 €**

| | |
|---|---------------------|
| <u>DEPENSES</u> | |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles | 403.481,84 € |
| R.A.R. - Chapitre 23 - Immobilisations en cours | 0 € |
| Chapitre 001 – Résultat reporté | 806.394,16 € |

| | |
|---|-----------|
| <u>RECETTES</u> | |
| R.A.R. - Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçus | 350.000 € |
| Chapitre 16 – Emprunts & dettes assimilées | 806.395 € |
| Chapitre 040 – Amortissements immo | 53.481 € |

Monsieur LUC présente aux membres du Conseil les propositions budgétaires concernant le budget annexe de la **zone commerciale intercommunale de Charron**.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT **180.740,76 €**

| | |
|--|--------------------|
| <u>DEPENSES</u> | |
| Chapitre 011 - Charges à caractère général | 7.700,00 € |
| Chapitre 66 - Charges financières | 25.000,00 € |
| Chapitre 040 - Amortissements | 93.620,00 € |
| Chapitre 002 - Déficit reporté | 54.420,76 € |

| | |
|---|--------------|
| <u>RECETTES</u> | |
| Chapitre 70 – Ventes de terrains aménagés | 0 € |
| Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante | 180.740,76 € |

II - SECTION D'INVESTISSEMENT **1.179.833,00 €**

| | |
|--|---------------------|
| <u>DEPENSES</u> | |
| R.A.R. - Chapitre 21 – Immobilisations corporelles | 27.800,00 € |
| Chapitre 21 – Immobilisations corporelles | 231.000,00 € |
| R.A.R. - Chapitre 23 - Immobilisations en cours | 26.900,00 € |
| Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés | 42.600,00 € |
| Chapitre 041 – Opérations patrimoniales | 35.000,00 € |
| Chapitre 020 – Dépenses imprévues | 20.020,86 € |
| Chapitre 001 - Déficit reporté | 796.512,14 € |

| | |
|--|--------------|
| <u>RECETTES</u> | |
| R.A.R. - Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçus | 608.000,00 € |
| R.A.R. - Chapitre 16 – Subventions d'investissement reçus (1687) | 243.213,00 € |
| Chapitre 024 – Produits des cessions d'immob | 200.000,00 € |
| Chapitre 040 – Amortissements | 93.620,00 € |
| Chapitre 041 – Opérations patrimoniales | 35.000,00 € |

Monsieur LUC présente aux membres du Conseil les propositions budgétaires concernant le budget annexe de la zone d'activités marines **« La Marina »** (Charron).

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT **700 €**

| | |
|--|-------|
| <u>DEPENSES</u> | |
| Chapitre 011 - Charges à caractère général | 700 € |
| Chapitre 66 - Charges financières | 0 € |
| Chapitre 002 - Déficit reporté | 0 € |

| | |
|---|-------|
| <u>RECETTES</u> | |
| Chapitre 70 – Ventes de terrains aménagés | 0 € |
| Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante | 700 € |

II - SECTION D'INVESTISSEMENT **12.000 €**

| | |
|---|----------|
| <u>DEPENSES</u> | |
| Chapitre 21 – Immobilisations corporelles | 12.000 € |

RECETTES

| | |
|---------------------------------|----------|
| Chapitre 16 – Emprunt/autres | 12.000 € |
| Chapitre 001 – Résultat reporté | 0 € |

Monsieur LUC présente aux membres du Conseil les propositions budgétaires concernant le budget annexe **Prodélec** (photovoltaïque).

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT**69.102,19 €****DEPENSES**

| | |
|--|-------------|
| Chapitre 011 - Charges à caractère général | 8.602,19 € |
| Chapitre 67 – Reversement excédent | 60.500,00 € |

RECETTES

| | |
|--|-------------|
| Chapitre 70 – Produits des services | 55.000,00 € |
| Chapitre 77 – Produits exceptionnels | 0 € |
| Chapitre 002 - Solde d'exécution reporté : | 14.102,19 € |

II - SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES***Aucune prévision inscrite***RECETTES***Aucune prévision inscrite*

Monsieur LUC présente aux membres du Conseil les propositions budgétaires concernant le budget annexe **des Maisons de l'Enfance**.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT**1.458.046 €****DEPENSES**

| | |
|---|-------------|
| Chapitre 011 - Charges à caractère général | 198.969 € |
| Chapitre 012 – Charges personnel, frais assimilés | 1.212.237 € |
| Chapitre 65 – Autres charges de gestion | 300 € |
| Chapitre 022 - Dépenses imprévues | 0 € |
| Chapitre 023 – Virement entre section | 46.540 € |

RECETTES

| | |
|--|-----------|
| Chapitre 013 – Atténuations de charges | 61.700 € |
| Chapitre 70 – Produits des services | 170.000 € |
| Chapitre 74 – Dotations participations | 700.650 € |
| Chapitre 75 – Autres produits gestion courante | 525.696 € |
| Chapitre 002 - Solde d'exécution reporté : | 0 € |

II - SECTION D'INVESTISSEMENT**53.800 €****DEPENSES**

| | |
|---|----------|
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles | 53.800 € |
|---|----------|

RECETTES

| | |
|--|----------|
| Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçus | 7.260 € |
| Chapitre 021 – Virement entre section | 46.540 € |

Monsieur LUC présente aux membres du Conseil les propositions budgétaires concernant le budget annexe du **Pôle Nature**.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT**136.400 €****DEPENSES**

| | |
|--|-----------|
| Chapitre 011 - Charges à caractère général | 21.350 € |
| Chapitre 012 – Charges de personnel | 109.050 € |
| Chapitre 65 – Autres charges de gestion | 0 € |
| Chapitre 67 – Charges exceptionnelles | 0 € |
| Chapitre 022 - Dépenses imprévues | 0 € |
| Chapitre 023 – Virement entre section | 6.000 € |

RECETTES

| | |
|--|----------|
| Chapitre 013 – Atténuations de charges | 0 € |
| Chapitre 70 – Produits des services | 17.500 € |
| Chapitre 74 – Dotations participations | 50.000 € |
| Chapitre 75 – Autres produits gestion courante | 68.900 € |
| Chapitre 002 - Solde d'exécution reporté : | 0 € |

II - SECTION D'INVESTISSEMENT**6.000 €****DEPENSES**

| | |
|---|---------|
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles | 6.000 € |
|---|---------|

| | |
|--|---------|
| Chapitre 23 - Immobilisations en cours | 0 € |
| Chapitre 001 – Résultat reporté | 0 € |
| <u>RECETTES</u> | |
| Chapitre 021 – Virement entre section | 6.000 € |

Monsieur LUC présente aux membres du Conseil les propositions budgétaires concernant le budget annexe des **Ateliers Relais** (Courçon).

| | |
|---|---------------------|
| I - SECTION DE FONCTIONNEMENT | 545.734,13 € |
| <u>DEPENSES</u> | |
| Chapitre 011 - Charges à caractère général | 252.000,00 € |
| Chapitre 66 - Charges financières | 25.000,00 € |
| Chapitre 67 – Charges exceptionnelles | 0 € |
| Chapitre 022 - Dépenses imprévues | 23.734,13 € |
| Chapitre 042 – Opérat° d'ordre de transfert entre section | 245.000,00 € |
| <u>RECETTES</u> | |
| Chapitre 70 – Ventes de terrains aménagés | 0 € |
| Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante | 39.000,00 € |
| Chapitre 77 – Produits exceptionnels | 500.000,00 € |
| Chapitre 002 - Solde d'exécution reporté : | 6.734,13 € |

| | |
|---|---------------------|
| II - SECTION D'INVESTISSEMENT | 553.535,65 € |
| <u>DEPENSES</u> | |
| Chapitre 1068 - Réserve | 0 € |
| Chapitre 16 - Emprunts | 60.000,00 € |
| RAR – Chap 23 -Opération n°23 Boulangerie CRAM CHABAN | 14.740,00 € |
| RAR – Chap 23 -Opération n°24 Atelier Cuisine | 51.000,00 € |
| Chap 23 - Opération n°24 Atelier Cuisine | 345.000,00 € |
| RAR – Chap 23 -Opération n°27 Pépinières | 50.000,00 € |
| Chapitre 020 - Dépenses imprévues | 32.795,65 € |
| <u>RECETTES</u> | |
| Chapitre 001 – Excédent reporté | 308.535,65 € |
| Chapitre 040 – Opérat° d'ordre de transfert entre section | 245.000,00 € |

Monsieur LUC présente aux membres du Conseil les propositions budgétaires concernant le budget annexe **de la zone de Beauvallon.**

| | |
|---|------------------|
| I - SECTION DE FONCTIONNEMENT | 295.000 € |
| <u>DEPENSES</u> | |
| Chapitre 011 - Charges à caractère général | 0 € |
| Chapitre 65 - Autres charge de gestion courante | 206.744,23 € |
| Chapitre 022 - Dépenses imprévues | 0 € |
| Chapitre 002 - Solde d'exécution reporté : | 88.255,77 € |
| <u>RECETTES</u> | |
| Chapitre 75 – Autres produits gestion courante | 0 € |
| Chapitre 77 – Produits exceptionnels | 295.000 € |

| |
|--------------------------------------|
| II - SECTION D'INVESTISSEMENT |
| <u>DEPENSES</u> |
| <i>Aucune prévision inscrite</i> |
| <u>RECETTES</u> |
| <i>Aucune prévision inscrite</i> |

Le Conseil Communautaire,
- entendu les exposés du Président et du conseiller chargé des Finances,
- vu les documents présentés et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter le budget annexe **Environnement Déchets** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

| | |
|-----------------------------|----------------|
| Section de fonctionnement : | 2.480.937,60 € |
| Section d'investissement : | 0 € |
- d'adopter le budget annexe de la zone d'activités de **Saint François** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

| | |
|-----------------------------|----------------|
| Section de fonctionnement : | 1.218.931,44 € |
| Section d'investissement : | 878.931,44 € |
- d'adopter le budget annexe de la zone d'activités de **Saint Ouen d'Aunis** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Section de fonctionnement : | 166.500 € |
| Section d'investissement : | 158.500 € |

- d'adopter le budget annexe de la zone d'activités des **Cerisiers** (Aménagement Villedoux) qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Section de fonctionnement : | 370.250,93 € |
| Section d'investissement : | 360.686,79 € |

- d'adopter le budget annexe de la zone d'activités des **Ateliers Relais** (zone du Cerisier Villedoux) qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Section de fonctionnement : | 56.481 € |
| Section d'investissement : | 1.209.876 € |

- d'adopter le budget annexe de la zone commerciale de **Charron** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Section de fonctionnement : | 180.740 € |
| Section d'investissement : | 1.179.833 € |

- d'adopter le budget annexe de la zone d'activités marines « **La Marina** » qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

| | |
|-----------------------------|----------|
| Section de fonctionnement : | 700 € |
| Section d'investissement : | 12.000 € |

- d'adopter le budget annexe **Prodélec** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Section de fonctionnement : | 69.102,19 € |
| Section d'investissement : | 0 € |

- d'adopter le budget annexe **Maisons de l'Enfance** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Section de fonctionnement : | 1.458.046 € |
| Section d'investissement : | 53.800 € |

- d'adopter le budget annexe **Pôle Nature** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Section de fonctionnement : | 136.400 € |
| Section d'investissement : | 6.000 € |

- d'adopter le budget annexe **Ateliers Relais (Courçon)** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Section de fonctionnement : | 545.734,13 € |
| Section d'investissement : | 553.535,65 € |

- d'adopter le budget annexe **Zone de Beauvallon** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Section de fonctionnement : | 295.000 € |
| Section d'investissement : | 0 € |

- d'autoriser son Président à demander les subventions nécessaires à l'équilibre des opérations inscrites aux différents budgets annexes, auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental ainsi qu'au titre des fonds structurels, des fonds Etat.

14. Finances – Création d'un Budget Annexe – Zone Commerciale Ferrières Saint Sauveur

Monsieur le Président expose qu'il y a lieu de retracer dans un budget annexe les opérations d'aménagement de la zone commerciale de Ferrières afin d'avoir une lisibilité sur l'équilibre de ce projet. Il propose l'appellation Zone Commerciale de Ferrières – Saint Sauveur (d'Aunis).

Ce budget sera assujéti à la TVA pour l'aménagement de terrains destinés à être vendus ce qui permettra de bénéficier de la récupération fiscale de TVA.

Monsieur le Président propose donc au Conseil de créer ce budget annexe et d'opter pour l'assujettissement à TVA pour l'aménagement de terrains destinés à être vendus.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré **DECIDE** de créer un budget annexe pour la zone d'activités Commerciale de Ferrières – Saint Sauveur et OPTÉ pour l'assujettissement à la TVA pour l'aménagement de terrains destinés à être vendus.

15. Finances – Vote du Budget Annexe - Zone Commerciale Ferrières Saint Sauveur

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire les propositions budgétaires concernant le budget annexe de la zone d'activités commerciale de Ferrières – Saint-Sauveur.

Dans l'attente de connaître les coûts définitifs de cette opération, il propose d'inscrire les dépenses et recette suivantes :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) DEPENSES

| | |
|---|-----------|
| Chapitre 011 - Charges à caractère général | 400.000 € |
| Chapitre 66 - Charges financières | 0 € |
| Chapitre 042 – Variation des encours | 0 € |
| Chapitre 043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section | 0 € |

B) RECETTES

| | |
|--|-----------|
| Chapitre 70 – Ventes de terrains aménagés | 380.000 € |
| Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations | 20.000 € |
| Chapitre 77 – Produits exceptionnels | 0 € |

| | |
|---|-----|
| Chapitre 042 – Opérations d’ordre entre sections | 0 € |
| Chapitre 043 – Opérations d’ordre à l’intérieur de la section | 0 € |

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

| | |
|---|-----|
| Chapitre 040 – Opérations d’ordre de transfert entre sections | 0 € |
|---|-----|

Recettes

| | |
|---|-----|
| Chapitre 16 – Emprunts | 0 € |
| Chapitre 040 – Opérations d’ordre de transfert entre sections | 0 € |

Le Conseil Communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu les documents présentés et après en avoir délibéré, à l’unanimité **DECIDE** d’adopter le budget annexe de la zone d’activités commerciale de Ferrières - Saint-Sauveur qui s’équilibre en dépenses et recettes comme suit :

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Section de fonctionnement : | 400.000 € |
| Section d'investissement : | 0 € |

16. Finances – Vote des subventions aux Associations

Monsieur le Président dans le cadre du vote du Budget Principal 2015, liste les différentes demandes de subventions examinées par les commissions concernées ainsi que par la commission des finances.

Il présente par enveloppe (annexe à la délibération) thématique les différentes subventions soumises à l'approbation du Conseil :

| | |
|----------------------|-----------|
| • Culture : | 95.880 € |
| • Vie Sociale : | 233.020 € |
| • Sports : | 31.360 € |
| • Enfance Jeunesse : | 177.630 € |
| • Autres : | 8.000 € |

Monsieur le Président sollicite l'avis du Conseil sur ces propositions.

Monsieur COLAS, Mesdames BOUTET et GATINEAU ne prennent pas part au vote,

Le Conseil Communautaire,

Entendu cet exposé,

Vu le tableau détaillé des subventions, par enveloppe et associations bénéficiaires,

Vu les avis des commissions social, sports, culture et finances et du Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, **DECIDE** d’attribuer les subventions détaillées dans le tableau joint en annexe et de les annexer au document Budgétaire et d’autoriser son Président à signer les conventions d’objectifs ou d’encadrement pouvant être mises en place à cette occasion,

Les crédits sont inscrits au Budget Principal 2015 – article 6574.

17. Finances – Règlement des Fonds de concours - Approbation

Arrivée de Monsieur CRETET

Monsieur le Président rappelle la volonté d’étendre le dispositif des fonds de concours et propose, dans le cadre de leur attribution, de se doter d’une méthodologie sous la forme d’un règlement d’attribution.

Celui détaille notamment la présentation des demandes :

- Plan de financement et coût HT du projet,
- Délibération du Conseil municipal entérinant le plan de financement et sollicitant le fonds de concours,

Les règles définissant le montant maximum de la participation pouvant être octroyée par la CDC ainsi que les modalités de versement du premier acompte et du solde.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable sur le document.

Il est proposé au Conseil d'adopter ce règlement.

Le Conseil Communautaire,

Vu l’avis favorable du Bureau Communautaire,

Vu le projet de règlement, après en avoir délibéré, par 29 voix Pour, 6 Contre et 4 Abstentions, **DECIDE** d’adopter le présent règlement (joint) concernant la mise en place des fonds de concours.

18. Finances – Aménagement ZA Ferrières – Saint Sauveur – Bassin de récupération des eaux pluviales – Contrat Maîtrise d’œuvre

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur GALLIAN, vice-président en charge de l'économie, qui expose que suite à la remise du rapport « Loi sur l'Eau » concernant l'aménagement de la zone commerciale de Ferrières, il y a lieu de créer un bassin de rétention qui permettra de recueillir les eaux pluviales du projet.

Une mission de maîtrise d'œuvre concernant l'étude et le suivi des travaux doit donc être confiée à un prestataire pour la réalisation de cet ouvrage.

Après consultation, il a été prévu de confier cette mission qui comprend les éléments de mission loi MOP (PRO-ACT-DET-AOR) au cabinet SYNERGO (Rochefort - Surgères).

Le montant de cette mission est arrêté forfaitairement à 1.920 € HT.

Monsieur le Président propose au Conseil de valider cette mission et de l'autoriser à signer le contrat à intervenir.

Le Conseil Communautaire,

Entendu l'exposé de son vice-président,

Vu les préconisations du rapport « Loi sur l'Eau »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de valider la mission de maîtrise d'œuvre concernant la création d'un bassin de récupération des eaux pluviales sur la zone commerciale de Ferrières – St Sauveur, note que le montant de cette prestation est de 1.920 € HT (forfait non actualisable) et Autorise son Président à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir avec la SARL SYNERGEO.

19. Finances – Convention financement S.D.I.S. 2015/2017 - Signature

Monsieur le Président expose que conformément aux dispositions statutaires de la Communauté, celle-ci est redevable de la contribution annuelle auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Afin de permettre un étalement de la dépense, pour mémoire 288.926 euros pour l'exercice 2015, une convention est proposée par le SDIS pour un versement du contingent par douzième.

Monsieur le Président propose au Conseil de valider cette convention et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Communautaire,

Entendu l'exposé de son Président,

Vu le projet de convention présenté,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'approuver la convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et d'autoriser son Président à signer ce document et prendre toutes dispositions administratives et financières ayant trait à cette délibération.

20. Finances – Marchés Publics – Fourniture, transport, location de modulaires à usage de bureaux et réfectoire – Signature

Monsieur le Président rappelle au Conseil que dans le cadre de la centralisation des services à Marans, le ce dernier avait validé le principe de la mise en place de structures modulaires pour notamment permettre la restauration des agents.

Suite à la consultation qui s'est déroulée du 12 Février au 5 mars 2015, la société COUGNAUD a remis l'offre économiquement la plus intéressante pour cette fourniture et prestation.

L'offre de base est de 67.674 € TTC (fourniture transport) à laquelle il a été retenu une location d'une durée de 5 ans, avec option d'achat, pour un montant de 28.522,86 € TTC.

Montant total du marché : 80.164,05 € HT soit 96.196.86 € TTC.

Le conseil aura à approuver les modalités du marché

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'option retenue (fourniture & location sur 5 ans avec option d'achat) et autoriser son Président à signer les différents documents en conséquence.

Le Conseil Communautaire,

Entendu l'exposé de son Président,

Vu les éléments du marché,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de valider l'option portant sur une location sur 5 ans avec option d'achat, d'autoriser son Président à signer le marché de fourniture, transport et location de structures modulaires à usage de réfectoire et bureaux, avec la société COUGNAUD (Mouilleron le Captif – La Roche sur Yon), pour un montant total HT de 80.164,05 € et charge son Président d'effectuer les différentes démarches administratives et techniques pour l'exécution de la présente délibération.

21. Programmation Culturelle – Convention CNAR – Compagnie L'HOMME DEBOUT - Signature

Monsieur le Président informe le Conseil que le Centre National des Arts (CNAR) de la Rue en Poitou-Charentes bénéficie de soutiens publics pour aider à la promotion des arts de la rue.

A ce titre, dans le cadre de la programmation culturelle 2014/2015, il peut apporter une participation au chantier de création de construction d'un géant de la Compagnie « L'Homme debout » (spectacle « Site en Scène ») sur une base de 2.000 € qui seront versés directement à la Compagnie. Cette aide viendra en déduction de la participation de la Communauté de Communes à la réalisation de cette programmation.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les termes de la convention avec le CNAR et autoriser son Président à signer le dit document.

Le Conseil Communautaire,

Entendu l'exposé de son Président,

Vu le projet de convention avec le CNAR,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de valider les termes de la convention de participation et de financement avec le Centre National des Arts (CNAR) de la Rue en Poitou-Charentes dans le cadre de la programmation culturelle 2014/2015 de la Communauté et d'autoriser son Président à signer la convention et effectuer les différentes démarches administratives et techniques pour l'exécution de la présente délibération.

22. Développement économique – La Pénissière – Avenant au bail dérogatoire Société Cases Homes

Monsieur le Président informe l'assemblée que le local industriel de la Pénissière fait l'objet actuellement d'un bail dérogatoire avec la société « Cases Homes ».

Suite à la parution de la loi Pinel du 18 Juin 2014, ce type de bail peut être étendu jusqu'à 36 mois. La société souhaitant se maintenir dans les locaux et ayant demandé à bénéficier de la prolongation de délai prévu, depuis la loi, dans le statut dérogatoire, il est proposé de la faire bénéficier de ces nouvelles dispositions.

Monsieur le Président propose donc un avenant de prolongation au bail actuel, jusqu'au 28 Février 2016, dans des conditions identiques.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire **DECIDE** de prolonger le bail actuel de la société « Cases Homes » jusqu'au 28 Février 2016 dans des conditions identiques à celles en vigueur et d'autoriser Monsieur le Président à signer le dit avenant.

23. Développement économique – Vente d'une parcelle Les Renfermis – SCI Marisa

Monsieur le Président informe l'assemblée que la SCI Marisa, représentée par Monsieur BRUNET Marc, se porte acquéreuse de la parcelle YH 42 située dans la Zone Commerciale de l'Aunis, au lieu-dit Les Renfermis, sur la commune de Saint Sauveur d'Aunis. Cette parcelle d'une superficie totale de 1 076 m² est décomposée en une surface constructible de 922 m² et une surface non constructible de 154 m².

Le service France Domaine estime que le bien peut être vendu à 24 € HT/m² pour la partie constructible et à 8 € HT/m² pour la partie non constructible.

Le Conseil Communautaire doit se positionner pour accepter la vente du terrain à la SCI MARISA dont le représentant est Monsieur BRUNET Marc pour un montant de 23 360 € HT (taxes en sus), les frais d'acquisition étant à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Communautaire doit également se positionner pour autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente à venir ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire pour un montant de 23 360 € HT (taxes en sus).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire **DECIDE** de vendre le terrain cadastré YH 42 située dans la Zone Commerciale de l'Aunis, au lieu-dit Les Renfermis, sur la commune de Saint Sauveur d'Aunis à la SCI Maria pour un montant de 23 360 € HT (taxes en sus) et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente à venir ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire

24. Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs – Création de postes

Monsieur le Président informe le Conseil que suite au départ de trois agents (deux au service urbanisme, un départ en retraite au service comptabilité), il y a lieu de prévoir leur remplacement qui selon les candidats potentiels sera effectué soit par un titulaire de la fonction publique territoriale, soit par voie contractuelle (article 3-2 de la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984).

Il est donc proposé la création de 3 postes d'adjoint administratif de 2^e Classe, filière administrative, pour les services concernés. Le service urbanisme, dans le cadre de la continuité du service public verra ses agents remplacés pour effectuer les missions d'instruction des ADS (autorisations du droit des sols). Le service comptabilité bénéficiera également, comme le service urbanisme, d'un « tuilage » afin d'assurer la continuité des missions de mandaterments, émissions de titres, vérification, etc... dans le respect des obligations générales et contractuelles de la Communauté.

Dans le cas d'un recrutement par voie contractuelle, la grille de rémunération de référence sera celle des adjoints administratifs de 2^e classe de la FPT.

Monsieur le Président demande au Conseil de valider ces créations de postes.

Le Conseil de Communauté,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Entendu les différentes missions justifiant les créations proposées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** la création au tableau des effectifs de TROIS emplois permanents à temps complet d'Adjoint Administratif de 2ème Classe – cadre d'emploi des Adjoints Administratifs - à raison de 35/35^{ème} et approuve le tableau des effectifs de la collectivité joint en annexe.

Monsieur le Président assurera le recrutement selon les dispositions propres à la fonction publique territoriale.

La présente délibération prend effet dès qu'elle sera exécutoire.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois, sont inscrits au Budget Principal.

25. Pôle Nature – Tarifs boutique 2015

Monsieur le Président présente les projets de tarification « boutique » du Pôle Nature pour 2015.

| PRODUITS | PRIX DE VENTE BOUTIQUE TTC |
|---|--|
| LIBRAIRIE | |
| Livres | Prix éditeur affiché sur la couverture |
| Topo guide randonnées pédestres Aunis Marais Poitevin | 7,00 € |
| Carte postale (10x15) | 1,00 € |
| Carte postale marais (10x15) | 0,50 € |
| Carte postale régionale | 1,50 € |
| Carte nautique | 7,75 € |
| Carte vélo unité | 1,50 € |
| Carte vélo jaquette (4 cartes) | 4,00 € |
| Enveloppe pré-timbrées (offerte par le CG17) | 0,80 € |
| BOUTIQUE | |
| Yoyo bois | 2,40 € |
| Boîtes loupes insectes | 4,50 € |
| Chenilles animées | 2,50 € |
| Sifflet bois avec cordelette | 3,00 € |
| Portes clés bois | 3,60 € |
| Bloc note | 4,00 € |
| Pot à crayons | 3,00 € |
| Toupies pirouettes ou miroir | 2,00 € |
| Grenouilles en famille | 19,00 € |
| Puzzle spiel grenouille | 4,00 € |
| Jeu de carte Ragondins | 10,00 € |
| Toise hiboux | 24,99 € |
| Patère hiboux grande | 22,00 € |
| Patère hiboux petite | 16,00 € |
| Patère Oiseau | 7,00 € |
| Moulin à vent | 3,40 € |
| Mug – Charente Maritime ma préférence | 8,00 € |
| Stylo – Charente Maritime ma préférence | 1,50 € |
| T-shirt Homme – Charente maritime ma préférence | 19,90 € |
| T-shirt Femme – Charente maritime ma préférence | 19,90 € |
| T-shirt Enfant – Charente Maritime ma préférence | 14,99 € |
| ALIMENTATION | |
| Tétra pack jus de fruits Léa nature 20 cl | 2,00 € |
| Mini pur jus Léa nature 25 cl | 2,50 € |
| Limonade Léa nature 33 cl – limonade d'antan | 2,50 € |
| Galette à l'angélique | 4,50 € |
| Assortiment Gato Mariem sans gluten | 3,00 € |
| Assortiment Gato Mariem cookies | 2,00 € |
| Bâtonnet angélique 100g | 3,80 € |
| Confiture à l'angélique 120g | 3,30 € |
| Sirop 250 ml | 5,00 € |
| Sirop 40 ml | 3,30 € |
| Huile de chanvre 25 cl | 8,25 € |

| | |
|-------------------------|--------|
| Huile de cameline 25 cl | 6,60 € |
| Lentilles 500 g | 3,30 € |
| Haricots cocos 500g | 4,50 € |

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire **DECIDE** de fixer les tarifs « boutique » du Pôle Nature comme plus hauts exposés pour l'année 2015.

26. Programmation logements sociaux

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'organisme « Atlantic Aménagement » a sollicité la Communauté de Communes concernant une demande de garantie d'emprunt pour la rénovation de 8 logements sociaux sur la commune de Nuaille d'Aunis.

La demande est parvenue à la CdC le 4 septembre 2014 et a été présentée le 25 septembre 2014 en commission « vie sociale ». La réception des travaux a eu lieu la semaine suivante (semaine 40).

La commission Vie Sociale réunie le 12 février 2015 a affirmé un avis défavorable sur ce dossier, la demande de garantie à la collectivité étant largement postérieure au commencement des travaux.

Monsieur le Président sollicite le Conseil Communautaire afin qu'il se positionne concernant cette demande.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire **REFUSE** la demande de garantie d'emprunt pour la pour la rénovation de 8 logements sociaux sur la commune de Nuaille d'Aunis.

27. SMICTOM VALS AUNIS – Actualisation des statuts – Changement de nom

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la décision de changer de nom du SMICTOM d'Aunis et des vals de Saintonge et notamment, par le fait que le SMICTOM Vals Aunis est, entre autres, un nom complexe, difficile à prononcer, qui n'évoque ni l'activités, ni le secteur géographique,

Considérant que ce nom n'est pas partagé au quotidien ni utilisé par l'ensemble des agents et qu'il est mal reconnu et utilisé par les partenaires et les médias qu'ils soient locaux ou nationaux,

Considérant le travail réalisé par un bureau d'études et un groupe interne au SMICTOM VALS AUNIS, concernant le changement de nom du SMICTOM

Vu la délibération n° CS 2015-01-01 portant modification statutaires du SMICTOM VALS AUNIS et précisant que le SMICTOM VALS AUNIS devient CYCLAD

Monsieur le Président précise que le choix s'est porté sur CYCLAD car il signifie : Cycl = recyclage, cycle de vie des produits, économie circulaire, d = déchets. Cela évoque le futur, le recyclage et circulaire.

Considérant également la nécessité d'actualiser les statuts initialement approuvés suite au renouvellement du comité syndical,

Considérant que le règlement intérieur a été modifié et actualisé lors du Comité syndical du 17 septembre 2014 en fonction de la réglementation en vigueur suite au renouvellement du Comité syndical le 28 mai 2014 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire **DECIDE** d'acter le nouveau nom du syndicat et d'approuver les modifications apportées aux statuts initiaux,

28. Travaux rénovation du Gymnase de Courçon

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Budget 2015 prévoit, en continuité de celui de l'année précédente, le projet de réhabilitation de « l'ancien » Gymnase de Courçon.

Par délibération du 6 Mai 2014, le Conseil a d'ailleurs validé le plan d'investissement et le financement prévisionnel de ce projet.

Le montant des **travaux** est estimé à 722.100 € HT et s'articulera sur une douzaine de lots, Gros Œuvre, Charpente métallique/Couverture/Bardage, Couverture zinc, Menuiseries extérieures, Charpente/Menuiseries bois, Plafonds/Cloisons/Isolation, Carrelage/Faïence, Revêtement sportif/Traçage, Peinture, Électricité courants Forts et Faibles, Plomberie Sanitaire/Chauffage/Ventilation, VRD.

Le montant des **études** d'A.M.O. À 17.500€ HT (Etudes géotechniques, Contrôleur technique, Sécurité protection de la santé, Diagnostic amiante, ...)

L'article L 2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'exécutif peut être habilité par le Conseil à souscrire des marchés déterminés, avant engagement de la procédure, si les besoins sont définis et le montant prévisionnel connu.

Monsieur le Président propose de procéder à la consultation des intervenants économiques selon la procédure adaptée tant pour la partie études que pour la partie travaux dans les coûts estimés ci-avant.

Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de son Président,
Vu la délibération du 06 Mai 2014 portant sur le projet de réhabilitation du Gymnase,

Après débats, à l'unanimité, **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Président à engager la procédure de passation des marchés publics en recourant à la procédure adaptée, dans le cadre du projet exposé de réhabilitation de l'ancien Gymnase de Courçon et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés et tous autres documents relatifs à ce dossier.

29. Informations et questions diverses

AGENDA PREVISIONNEL :

| | |
|-----------------------------|----------------------------|
| 21-04 COMMISSION EDDT | 18h30 – Pôle Nature TAUGON |
| 06-05 BUREAU COMMUNAUTAIRE | 18h30 – lieu à définir |
| 27-05 CONSEIL COMMUNAUTAIRE | 18h30 – TAUGON ? |
| 17-06 BUREAU COMMUNAUTAIRE | 18h30– lieu à définir |
| 08-07 CONSEIL COMMUNAUTAIRE | 18h30 - VILLEDoux ? |

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21 heures.

Cyclad : Madame AMY-MOIE demande si le calendrier de collecte est imposé aux collectivités. En effet, un ramassage tous les 15 jours pour le sac noir et toutes les semaines pour les recyclables peut poser problème.

Monsieur BOISSEAU répond que la CdC a donné délégation à CYCLAD en ce qui concerne les déchets. Ainsi, ce n'est pas le Conseil communautaire qui décidera de la fréquence des ramassages. Il ajoute que lors du prochain conseil, le SMICTOM présentera le projet de conteneurisation. Le changement de fréquence a été étudié et décidé pour inciter au tri. Il invite les élus à s'inscrire aux journées de formation de CYCLAD du 17 ou 24 avril, et/ou envoyer les agents d'accueil qui seront amenés à répondre aux questions des usagers. CYCLAD souhaite également présenter la conteneurisation au sein des conseils municipaux, il remercie les maires de le prévoir rapidement. Il propose d'ajouter en même temps à l'ordre du jour la question concernant le programme de plantation à prévoir sur toutes les communes de la CdC avant le mois de Juin.

Madame DUPE demande si la fréquence des ramassages sera harmonisée à l'ensemble des 20 communes à partir de 2016.

Madame AMY-MOIE répond par l'affirmative. Elle s'interroge sur les problèmes qu'amèneront la fréquence du ramassage des sacs noirs tous les 15 jours : couches culottes, huîtres et moules... Elle souhaite que ces problèmes soient étudiés en amont.

Monsieur BOISSEAU ne souhaite pas faire le débat du prochain conseil. Il comprend qu'il puisse y avoir des nuisances. Néanmoins, les sacs seront mis dans les conteneurs formant une double protection. Le changement suscite toujours des interrogations. Il rappelle que ce qui est mis en place par CYCLAD ne nous est pas imposé mais fonctionne sur d'autres territoires et a été validé par les élus. Il ne voit pas pourquoi cela ne fonctionnerait pas sur Aunis Atlantique. Il y aura des cas particuliers comme sur la commune de Marans : différenciation dans le centre bourgs, et sur d'autres communes des moyens différents pour faire le ramassage : dimensionnement des véhicules. Le service devra être assuré.

Madame BOUTILLIER a déjà été contacté par CYCLAD et a fixé leur intervention au Conseil Municipal avant le prochain Conseil Communautaire du 27 mai. Elle demande si elle doit maintenir la date.

Monsieur BOISSEAU répond que CYCLAD ne veut pas court-circuiter le débat en Conseil Communautaire. Mais ne s'oppose pas à ce que les Conseils Municipaux anticipent les interventions, compte-tenu que la conteneurisation a déjà été évoquée en Conseil Communautaire.

Modulaires : Monsieur BLANCHARD souhaite revenir sur la question des modulaires. Il demande s'il ne pourrait pas être envisagé de contacter Cases Homes. Pour information, il a demandé un devis pour un projet sur sa commune et le montant était équivalent à ce qui a été dit.

Monsieur le Président répond qu'il va rencontrer l'entreprise.

Natation scolaire : Monsieur FAGOT indique que la question devait être évoquée lors de ce conseil.

Madame AMY-MOIE répond que la natation scolaire concerne le CP, CE1, CE2 pour 6 séances et que le canoë ou la voile, selon le secteur, concerne les CM1 et CM2. Ces activités, comme les interventions des éducateurs sportifs de la CdC ont lieu sur le temps scolaire. Il sera proposé, après étude, des prestations sur le temps des TAP.

Projet de territoire : Monsieur MAITREHUT souhaiterait un point sur les ateliers du projet de territoire.

Monsieur le Président répond que les ateliers pour les 4 axes ont commencé à se réunir. Il souhaite sortir avant l'été les grandes lignes du Projet de Territoire.

Monsieur MAITREHUT s'inquiète du peu de personnes présentes aux ateliers.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21 heures.

Affichage le 22 avril 2015

Le Président
Jean-Pierre SERVANT